



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

**SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019**

**OJ N°48 - Action territoriale. Pôles territoriaux.  
Attribution de subventions au titre de projets culturels d'intérêt local.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

**PRESENTS :**

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBÁIS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

**ABSENTS OU EXCUSES :**

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

**PROCURATIONS :**

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°48 - Action territoriale. Pôles territoriaux.  
Attribution de subventions au titre de projets culturels d'intérêt local.**

Rapporteur : Monsieur Bruno CARRERE.

Mes chers collègues,

De nombreuses initiatives culturelles, bien que n'ayant pas vocation à se déployer à l'échelle de l'ensemble du Pays Basque, présentent un intérêt évident : elles répondent aux thématiques de l'action culturelle de la Communauté d'Agglomération et se développent sur un périmètre intercommunal, infra-communautaire.

Une enveloppe financière a été mobilisée, dans le budget Culture 2019 de la Communauté d'Agglomération, pour accompagner ces projets, en s'appuyant sur l'expertise des élus des pôles territoriaux concernés, afin qu'ils apportent une appréciation étayée sur la pertinence du soutien à ces « projets culturels d'intérêt local ». Ainsi, chaque pôle territorial se voit réserver une enveloppe composée de la façon suivante :

- Part fixe : 10 000 €,
- Part variable : 0,32 €/habitant.

Pour être considérées comme « projet culturel d'intérêt local », les demandes de subvention doivent répondre à plusieurs critères :

- Financer des projets d'activités et non de fonctionnement de l'opérateur demandeur.
- Entrer dans les champs de compétences de la Communauté d'Agglomération Pays Basque:
  - la création artistique,
  - l'éducation artistique et culturelle et la médiation culturelle,
  - l'enseignement artistique.
- Se déployer sur un territoire intercommunal et pas uniquement à l'échelle d'une commune.
- Solliciter un montant d'aide inférieur à 10 000 €.

L'ensemble des modes d'expression artistique est a priori concerné, quelle qu'en soit leur origine (culture française, culture basque, culture gasconne, ...) : théâtre, danse, arts du cirque, arts visuels ou de la rue, arts de la marionnette, opéra, musique, patrimoine culturel, lecture publique... Est exclue toute manifestation uniquement orientée vers la diffusion.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Individualisation et attribution des subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire » et d'« Autorisation de signer les conventions financières en faveur des associations ainsi que leurs avenants »,

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer, pour l'exercice 2019, les subventions relevant de partenariats culturels d'intérêt local listées ci-après :

Attributaire / objet	Montant proposé	Commentaires
<b>Projets culturels d'intérêt local - Pôle Errobi</b>		
Association Pinpulka	5 000 €	Création spectacle « Bizi Baten bidea » en partenariat avec la Compagnie Suak et Ateliers artistiques dédiés à la magie avec la Compagnie Docteur Troll.
Association OGEC Saint Michel Garicoits	5 400 €	Ateliers de pratiques artistiques dédiés à la musique, au chant, à la danse, aux arts graphiques avec 200 élèves collégiens en collaboration avec l'équipe pédagogique du Collège et l'artiste Zaz
<b>TOTAL</b>	<b>10 400 €</b>	

- approuver, au profit des diverses structures visées, les termes des conventions correspondantes ci-annexées, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019 – Chapitre 65 – Nature 6574.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 51 voix  
 Contre : 0 voix  
 Abstention : 0  
 Ne participe pas au vote : 0  
 Non votant : 1 (FOURNIER Jean-Louis)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire  
 Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.  
 Publié le : 18 octobre 2019.